

Sujet : [INTERNET] PROJET ST SULPICE LES FEUILLES 87
De : Bernard Desvillette <cbpe.desvillette@wanadoo.fr>
Date : 26/12/2021 08:32
Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur Bernard DESVILLETTE

Président de l'ADPECV

Le Couret 23160 AZERABLES

tribution/Projet de parc éolien de ST SULPICE LES FEUILLES 87

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Bonjour Messieurs,

Je tiens par la présente au nom des membres de l'Association Drablézienne de Protection de l'Environnement et du Cadre de Vie (ADPECV) vous faire part de notre grande inquiétude et de notre opposition complète quant au projet éolien de ST SULPICE LES FEUILLES 87.

Le Siège de l'association est sis Mairie d'Azerables (23160) et nous sommes confrontés depuis plusieurs années aux nuisances occasionnées par les éoliennes, étant entourés du parc de Azerables Saint-Sébastien et de celui de la Souterraine.

Nous nous inquiétons, en effet de voir notre cadre de vie et plus particulièrement celui des résidents de ST SULPICE LES FEUILLES 87 et les Communes environnantes transformé en véritable terrain vague-plantation d'éoliennes.

-les pollutions multiples engendrées par la fabrication des machines :

- 90 tonnes de composites en fibre de verre non recyclable pour les pales.
- 385 kg de terres rares pour l'aérogénérateur.
- 300 tonnes d'acier (soit 120 tonnes de CO₂) pour la fabrication.
- 600 Litres d'huile qui partiront en projections dans le milieu naturel.
- 1500 tonnes de béton pour le socle (soit 159 tonnes de CO₂).

- L'altération du paysage.
 - Friche industrielle.
 - Hauteur de 180m.

- La destruction de la biodiversité.
 - Destructions des habitats.
 - Perturbations et surmortalité des oiseaux et chauves-souris.
 - Perte de performance des élevages, mortalité et troubles inexplicués.
 - Assèchement des sols.

- La pollution des sols.
 - Projections d'huile.
 - Artificialisation des sols (socle de l'éolienne en béton et empierrement des zones d'accès pour permettre le passage d'ensembles roulants de 1000t, 6m de large et jusqu'à 10m en virage).
 - Passage des câbles.

- Les nuisances générales.
 - Bruit continu (norme aménagée*).
 - Infrasons.
 - Effets électromagnétiques.
 - Effet stroboscopique dû à la rotation des pales.
 - Troubles du sommeil et du comportement.

- L'efficience énergétique discutable.
 - Énergie à rendement aléatoire (non pilotable car tributaire de la météo) nécessitant des centrales thermiques consommant du gaz (418g de CO2 par MWh**) afin d'en absorber les fluctuations.
 - Doublement de la capacité du réseau électrique entraînant une multiplication des câblages

haute-tension enterrés.

- Durée de vie limitée à 20 ans.

- L'impact économique.

- Effondrement de l'immobilier (perte de valeur de 30 à 50%).

- Perte pour l'industrie touristique.

- L'énergie éolienne est achetée par EDF 82€/MWh pendant 10 ans (puis de 28 à 82€/MWh suivant l'emplacement et le rendement). Le prix de revente par EDF aux fournisseurs alternatifs est environ de 42€/MWh***.

* norme spécifique à l'industrie éolienne ** source ADEME *** prix variable

- L'impact sur le patrimoine des propriétaires bailleurs (souvent agriculteurs ou agriculteurs retraités)

- qui se voient proposer des contrats de baux emphytéotiques à caractère léonins par des promoteurs sans scrupules, usant de techniques apparentées à de la vente forcée ...

- Ces propriétaires bailleurs signent malheureusement ce genre de baux souvent sans consultation d'avocats ou de notaires, et se retrouveront eux mêmes et leurs descendants, propriétaires d'une friche industrielle qu'ils devront démonter...(coût de démontage 400 00 à 500 000€ à leur charge ou... à la charge de la collectivité)

Vous comprendrez donc que nous nous demandons comment l'on peut encore qualifier ce "business" d'Industrie Classée Protection de l'Environnement, honnêtement de qui se moque-t-on ?

Il suffit de se pencher sur le cas des promoteurs (promoteurs.. !) pour s'apercevoir qu'il s'agit de profiteurs du système, montant des sociétés avec un capital dont on se demande comment les dites sociétés peuvent se débrouiller étant donné les sommes inhérentes au fonctionnement de cette industrie, sans même un siège social parfois, bénéficiant de subventions provenant de l'état donc du contribuable... là encore l'on se demande si tout tourne rond...

Les résultats ne sont, dans notre région pour le moins, même pas probants, les objectifs énergétiques n'étant, comme c'est le cas sur la commune de La Souterraine, pas atteints...

L'opacité régnant autour de tout ce petit monde n'aide pas le citoyen à prendre connaissance des enjeux qui l'impacteront peut-être toute sa vie. Pas très républicain tout ça... Nous comptons donc, si il est nécessaire de le préciser, sur nos élus afin de jouer leur rôle de représentants du peuple.

En conclusion, nous pensons qu'il est plus qu'urgent de sortir le profit et l'argent du centre de nos réflexions car c'est notre espace de vie (et pas que le notre, nombres d'espèces font déjà les frais

de notre arrogance) que nous compromettons jour après jour.

Je vous prie instamment, au nom des membres de l'ADPECV de vous prononcer contre la mise en place de ce projet dit " parc éolien de ST SULPICE LES FEUILLES"

Cordialement.

Bernard DESVILLETTE

Président de l'ADPECV

Le Couret 23160 AZERABLES

—FLYER EOL 01-R.jpg—

— Pièces jointes : _____

FLYER EOL 01-R.jpg

1,8 Mo

FLYER EOL 01-V.jpg

963 Ko

POURQUOI LES ÉOLIENNES NE SONT PAS ÉCOLOGIQUES ?

90t DE COMPOSITES

EN FIBRE DE VERRE NON RECYCLABLE

300t D'ACIER

SOIT 120t DE CO₂
POUR LA FABRICATION

385kg DE TERRES RARES

ISSUES DE MINES ET TRAITÉES

600L D'HUILE

QUI PARTIRA EN PROJECTIONS
DANS LE MILIEU NATUREL

1500t DE BÉTON

SOIT 159t DE CO₂



Altération du paysage

- Friche industrielle
- Hauteur de 180m

Destruction de la biodiversité

- Destructions des habitats
- Perturbations et surmortalité des oiseaux et chauves souris
- Perte de performance des élevages, mortalité et troubles inexplicués
- Asséchement des sols

Pollution des sols

- Projections d'huile
- Artificialisation des sols (socle de l'éolienne en béton et empiérement des zones d'accés pour permettre le passage d'ensembles roulants de 1000t, 6m de large et jusqu'à 10m en virage)
- Passage des câbles

Nuisances générales

- Bruit continu (norme aménagée*)
- Infrasons
- Effets électromagnétiques
- Effet stroboscopique dû à la rotation des pales
- Troubles du sommeil et du comportement

Efficience énergétique discutable

- Énergie à rendement aléatoire (non pilotable car tributaire de la météo) nécessitant des centrales thermiques consommant du gaz (418 gr de CO² par MWh**) afin d'en absorber les fluctuations
- Doublage de la capacité du réseau électrique entraînant une multiplication des câblages haute-tensions enterrés
- Durée de vie limitée à 20 ans

Impact économique

- Effondrement de l'immobilier (perte de valeur de 30 à 50%)
- Perte pour l'industrie touristique
- L'énergie éolienne est achetée par EDF 82€/MWh pendant 10 ans (puis de 28 à 82 €/MWh suivant l'emplacement et le rendement)
Le prix de revente par EDF aux fournisseurs alternatifs est environ de 42€/MWh***